



Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes Réanimateurs

Membre adhérent et fondateur de l'Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers, **INPH**

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, **FEMS**

Membre adhérent et fondateur de la Fédération de la Permanence des Soins Hospitalière **FPSH**

Docteur Michel Dru
Président

Docteur Nicole Smolski
Vice-Présidente

Communiqué de presse du 31 mars 2009

MEDECINE A DEUX VITESSES ET DESERTS MEDICAUX

L'actualité récente renforce, par l'exemple, l'analyse (faite par le SNPHAR depuis plusieurs mois !) des conséquences de la politique de santé de Roselyne Bachelot.

L'Institut Gustave Roussy, par circulaire, met en place une grille tarifaire spéciale pour les fortunés patients payants étrangers, 100 à 150 patients par an qui permettraient ainsi le retour à l'équilibre financier de l'établissement. Mieux, cet établissement à but non lucratif instaure un système d'intéressement, bien à la mode en ce moment, avec redistribution de 10% de la recette aux équipes ayant pris en charge ces patients ! On n'ose pas imaginer les conséquences sur le hiatus de prise en charge, au minimum hôtelière, entre ces patients VIP et les autres, mais les conséquences aussi du bonus versé à certaines équipes et pas à d'autres.

Parallèlement, en pleine polémique sur la Loi HPST, qui voit les missions de service public données au libéral sur contrat avec l'ARS, le groupe Vitalia ferme les activités d'urgence et de réanimation de sa clinique de Vannes, car elles ne sont pas rentables : heureusement l'hôpital de Vannes peut les prendre en charge, et la population n'en souffrira pas. Mais, si l'hôpital n'avait pas été là, que ce serait-il passé car c'est bien ce que prévoit la loi Bachelot : un établissement de soins public ou privé avec des missions de service public, à terme, sur un territoire. Le SNPHAR rappelle que les cliniques ne font pas œuvre de philanthropie. Où iront les patients, une fois l'hôpital démantelé et les cliniques désengagées des missions qui ne leur rapportent pas assez.

Est-il acceptable que des objectifs de rentabilité interfèrent avec la prise en charge des patients ? Le SNPHAR refuse cette dérive financière au nom des valeurs qui fondent notre société, solidarité et égalité, dans l'accès de la population française aux soins.

Le SNPHAR exige :

- l'abrogation de la Loi Bachelot,
- une réforme du financement des hôpitaux avec un moratoire sur la T2A à 100%,
- des Etats Généraux de la Santé incluant tous les acteurs hospitaliers pour une véritable réforme à objectif de santé publique.

SAMU 94 -Hôpital Henri Mondor
51 Av. de Lattre de Tassigny
94010 Créteil Cedex
tél. 01 45 17 95 00
✉ michel.dru@snphar.fr

Service d'anesthésie-réanimation
Hôpital de la Croix Rousse
69004 Lyon Cedex
tél. 04 72 07 10 17
✉ nicole.smolski@snphar.fr